



SYNDICAT CGT DES INDIVIDUELS

DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE ET DE LA
METROPOLE DE LYON

Bourse du Travail - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON Cedex 03

Tél. 06 01 89 76 89 - Email : indicgt69@outlook.fr

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour le jeudi 19 mars 2026, pour les agent.es territoriales spécialisées des écoles maternelles de la collectivité de L'Arbresle



Monsieur le Maire,

Les agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM) sont des agentes essentielles des écoles maternelles de la commune. Elles sont un liant entre la collectivité et les personnels de l'Education Nationale aux côtés de qui elles œuvrent au quotidien. Leurs missions sont diversifiées et indispensables pour garantir le bon fonctionnement, l'accueil et l'accompagnement des enfants dans les écoles de la commune. Leur rôle ne se limite pas à un soutien technique mais bien à un soutien éducatif et une aide aux apprentissages aux côtés des enseignant.es notamment depuis la réforme des rythmes scolaires de 2013.

Leurs missions demandent un fort engagement physique, psychologique, professionnel et humain. En cela de nombreux risques sur la santé et la sécurité sont engagés. Ils sont d'ailleurs peu ou mal reconnus.

Malgré l'importance de leur rôle auprès des enfants, la reconnaissance du métier et la rémunération de celui-ci ne reflètent en rien les responsabilités qui leurs incombent. Leur investissement continue n'est pas reconnu à sa juste valeur.

C'est pourquoi, la CGT du syndicat des individuels fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon aux côtés des ATSEM exigent :

Des revalorisations salariales afin d'obtenir du pouvoir de vivre :

- Revalorisation du point d'indice**
- Revalorisation de l'IFSE pour les ATSEM**
- L'attribution de la prime Ségur**



- **Le passage en catégorie B au regard des qualifications et des missions éducatives**
- **Que les salaires des ATSEM en poste depuis plusieurs années ne soit pas inférieur ou même égale à celui des nouvelles recrues**
- **Pouvoir bénéficier d'une évolution de carrière après le dernier échelon de la filière (agent de maîtrise)**

Une organisation de travail reconnue et des moyens pour exercer leurs missions

- **Jours de pénibilité (6 jours ou diminution du temps de travail)**
- **Formation sur le temps de travail annualisé rentrant dans le cadre des formations obligatoires**
- **Matériel adapté et en nombre suffisant dans chaque école (mobilier, équipement)**
- **Allègement de la charge de travail**
- **Equité et rapidité de la part de la hiérarchie pour les réponses à la demande effectuée par les agents**
- **Accès à la formation hors filière à la demande des agents de façon à faciliter la mobilité interne ou les reclassements**

Afin de permettre aux ATSEM titulaires, stagiaires et contractuelles, de défendre leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur métier, la CGT du syndicat des individuels fonction publique territoriale du Rhône et de métropole de Lyon, dépose un préavis de grève pour le jeudi 19 mars 2026 de 0h à 24h pour l'ensemble des ATSEM titulaires, stagiaires et contractuelle de la collectivité de L'Arbresle.

Nous restons à votre disposition comme le prévoit les règles juridiques en vigueur afin d'échanger sur ces revendications.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire nos salutations distinguées.

**Pour le syndicat CGT des individuels de la
fonction publique territoriale du Rhône et de
la métropole de Lyon**

Frédérique Ramelet Joliet

Secrétaire Générale

